

Québec, le 19 février 2020

Par courriel : [REDACTED]

OBJET : Demande d'accès à l'information
Nd : 200-181-02

Madame,

Le 14 février dernier, nous accusons réception de votre correspondance datée du 13 février 2020 et reçue à nos bureaux le même jour.

Aux fins de référence, nous reproduisons ci-après votre demande :

- «si la Ville de Montréal a soumissionné au Programme de soutien aux centres de trio de la collecte sélective de Recyc-Québec dans le cadre de la première mouture dudit programme lancée en juillet 2018;
- la liste des 21 centres de tri ayant été aidés via le programme pour un total de 4,08M\$.»

Concernant votre premier point :

Conformément à l'article 48 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, R.L.R.Q., c. A-2.1, ci-après la « Loi », nous vous soumettons que la demandes mentionnée ci-après relève davantage de la compétence d'un autre organisme, soit la Ville de Montréal:

«si la Ville de Montréal a soumissionné au Programme de soutien aux centres de trio de la collecte sélective de Recyc-Québec dans le cadre de la première mouture dudit programme lancée en juillet 2018;

Ainsi, nous vous transmettons les coordonnées du responsable de l'accès aux documents de la Société des alcools du Québec si vous souhaitez maintenir cette demande :

Me Yves Saindon
Responsable de l'accès à l'information
Ville de Montréal
155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3142
Télécopieur : 514 872-5655

Adresse courriel : greffeacces@ville.montreal.qc.ca

«47. Le responsable doit, avec diligence et au plus tard dans les vingt jours qui suivent la date de la réception d'une demande :

[...]

4° informer le requérant que sa demande relève davantage de la compétence d'un autre organisme ou est relative à un document produit par un autre organisme ou pour son compte;

48. Lorsqu'il est saisi d'une demande qui, à son avis, relève davantage de la compétence d'un autre organisme public ou qui est relative à un document produit par un autre organisme public ou pour son compte, le responsable doit, dans le délai prévu par le premier alinéa de l'article 47, indiquer au requérant le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet organisme, et lui donner les renseignements prévus par l'article 45 ou par le deuxième alinéa de l'article 46, selon le cas.

Lorsque la demande est écrite, ces indications doivent être communiquées par écrit.»

Concernant votre deuxième point, vous trouverez ci-joint le document:

- Programme de soutien aux centres de tri 2018

Espérant le tout conforme, recevez madame l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

La responsable de l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* pour RECYC-QUÉBEC,



M^e Stéphanie Nadeau
Directrice Secrétariat général et Services juridiques

Pj : Programme de soutien aux centres de tri 2018

Programme de soutien aux centres de tri de la collecte sélective

Promoteur	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Total payé au 23 janvier 2020
Groupe Bouffard					44 296,00 \$	148 787,00 \$	193 083 \$
RITMRG - Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie					3 288,00 \$	17 485,00 \$	20 773 \$
EBI Environnement					30 458,00 \$	115 532,00 \$	145 990 \$
Gaudreau Environnement					35 380,00 \$	87 825,00 \$	123 205 \$
Recyclage de Papiers MD Châteauguay					104 189,00 \$	194 540,00 \$	298 729 \$
Recyclage de Papiers MD Saint-Hubert					88 298,00 \$	215 241,00 \$	303 539 \$
Recyclage de Papiers MD Saguenay					29 390,00 \$	140 956,00 \$	170 346 \$
Rebuts Solides Canadiens					125 000,00 \$	250 000,00 \$	375 000 \$
Récupération Centre-du-Québec					41 115,00 \$	128 265,00 \$	169 380 \$
MRC des Basques					645,00 \$	4 142,00 \$	4 787 \$
Récupération Mauricie					39 104,00 \$	157 999,00 \$	197 103 \$
Récupération Frontenac					45 073,00 \$	154 615,00 \$	199 688 \$
Récup Estrie					35 609,00 \$	132 182,00 \$	167 791 \$
Ressource de réinsertion Le Phare					7 738,00 \$	24 353,00 \$	32 091 \$
Tricentris Gatineau					83 547,00 \$	204 747,00 \$	288 294 \$
Tricentris Lachute					98 788,00 \$	228 148,00 \$	326 936 \$
Tricentris Terrebonne					108 141,00 \$	240 501,00 \$	348 642 \$
VIA Rivière-du-Loup					6 496,00 \$	59 977,00 \$	66 473 \$
VIA Lévis					54 440,00 \$	174 768,00 \$	229 208 \$
VIA Québec					75 866,00 \$	200 367,00 \$	276 233 \$
Sani-Éco					23 504,00 \$	135 379,00 \$	158 883 \$
		0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	1 080 365,00 \$	3 015 809,00 \$	4 096 174,00 \$